## La légation de suisse nous communique

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie

suisse

Band (Jahr): 2 (1956)

Heft 18

PDF erstellt am: 29.05.2024

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

permettant de donner à toutes les classes de la population un standard de vie satisfaisant. Quand l'Europe occidentale menaçait de sombrer dans le chaos et la misère, le plan de l'Américain Marshall a permis de créer l'Organisation Européenne de Coopération Economique, l'O. E. C. E., à laquelle la Suisse a pris une très large part et un très grand intérêt. Grâce au travail de cette organisation, la reprise économique de l'Europe est en bonne voie.

En revanche, notre pays est resté très réservé, trop réservé peut-être selon l'avis de beaucoup de monde, dans le domaine politique. A sa décharge, il faut dire que le sort des petites nations est encore trop incertain dans une coalition d'Etats pour que l'on puisse s'y rallier sans aucune réticence. Il faut que les choses se précisent et qu'il s'avère que les droits des petits sont garantis autant que ceux des grands. Il est certain qu'à longue échéance, le rassemblement des forces s'impose en Europe et qu'une économie à l'échelle d'une Europée divisée n'est plus possible. On peut le regretter, mais il faut marcher avec son temps.

Solidarité, un pour tous, tous pour un. L'effort dans ce domaine en Suisse est grand, mais pas excessif pour un pays qui bénéficie aujourd'hui d'une richesse si considérable et qui a été épargné par la guerre. Encore faut-il bien s'avouer que les pays étrangers en profitent plus que nos compatriotes à l'étranger, qui parfois s'en plaignent et y voient une certaine discrimination à leur détriment. Mais les misères des autres pays ont été si grandes et spectaculaires qu'il faut comprendre, sinon excuser, l'intérêt que leur porte la Suisse.

Il est un fait que la vraie compréhension des misères d'autrui n'est possible que si soi-même, on a passé par des périodes difficiles. La Suisse a eu la grande chance d'être épargnée pendant les deux guerres et c'est un grand avantage matériel. Mais l'on aimerait que cet avantage ne crée pas, comme il a parfois tendance à le faire, un rideau qui nous isole dans notre compréhension des malheurs d'autrui et de tous les graves problèmes que cela cause. Il faut essayer de comprendre et de se mettre dans la peau des pays ravagés et détruits par la guerre.

La plupart de vous avez vécu les temps difficiles des deux guerres avec les Français. Vous avez participé à leurs angoisses, leurs difficultés et leurs inquiétudes. Cette compréhension mutuelle a créé un climat franco-suisse empreint d'amitié et d'estime mutuel, même si parfois quelques légers nuages traversent le ciel serein de nos relations, sur le plan officiel, je m'empresse de le dire. Le ciel ne peut pas toujours être au bleu fixe, et d'ailleurs, à la longue on s'en accommoderait fort mal.

La France vous accorde une large et compréhensive hospitalité. Les problèmes matériels des Français sont en grande partie les vôtres. Il n'existe guère de différence entre eux et vous. La proximité de notre pays maintient vivantes les relations de famille pardessus la frontière. Aussi éprouve-t-on quelquefois certaines difficultés à réunir la colonie et à maintenir les contacts avec elle. C'est compréhensible, car la situation n'est pas la même que dans d'autres continents où nos compatriotes se trouvent séparés par des milliers de kilomètres de notre patrie. Le désir de se trouver entre eux est nécessairement plus grand qu'en Europe et, partant, en France.

Puis, il faut bien se l'avouer, la notion de la nationalité a pris une autre apparence. Elle a perdu son sens aigu que lui attribuaient encore pendant ce siècle certains pays nationalistes. Si nous, Suisses, fêtons l'anniversaire de la constitution de notre Confédération, ce n'est pas dans un esprit nationaliste ou par antagonisme par rapport au pays qui nous offre l'hospitalité, mais c'est dans une entente et dans une amitié commune avec les Français que nous fêtons aujourd'hui notre Journée nationale, dans un esprit de collaboration franche et loyale, chacun des deux partenaires y apportant ses qualités et ses particularités.

Le Suisse à l'étranger a toujours respecté le pays qui lui accordait l'hospitalité. Cela fait de lui un élément apprécié parmi les colonies étrangères. Si nous célébrons notre Fête nationale et que nous tenons à y retrouver nos compatriotes en grand nombre, c'est donc pour célébrer l'union de nos ancêtres, non pas dans une idée et dans des desseins nationalistes, mais pour célébrer notre solidarité nationale dans le cadre d'une collaboration fertile et fructueuse avec le pays qui nous accorde si largement l'hospitalité, la France.

Pierre de Salis

## La Légation de Suisse nous communique : APPEL

Aux termes de l'accord du 13 février 1953 le Gouvernement roumain s'est déclaré d'accord d'acheter les immeubles suisses non nationalisés en Roumanie. Les propriétaires qui désirent accepter cette offre d'achat signeront à l'intention de l'Etat roumain une déclaration opérant transmission de la propriété en lui remettant les actes de propriété de l'immeuble en question.

Les personnes n'ayant pas encore profité de cette occasion de vente ont la possibilité de déclarer leurs immeubles auprès de la Commission des indemnités de nationalisation, 5, Gurtengasse, Berne, jusqu'au 31 août 1956. Les annonces présentées après le 31 août 1956 ne seront plus prises en considération.

Commission des indemnités de nationalisation.

L'abondance de matières nous oblige à reporter au prochain numéro la suite de l'article concernant la « Sécurité Sociale ».

Oue les intéressés veuillent bien nous en excuser. Le Messager.